

Bruxelles, le 12 décembre 2017

COMITE FEDERAL

■ **Concerne: Le Comité Fédéral de la FGTB condamne l'attitude de la Croix-Rouge**

Ce mardi 12 décembre, le SETCa-FGTB mène une action devant les locaux de la Croix-Rouge à Malines, par solidarité avec une déléguée syndicale licenciée et dont l'entreprise refuse la réintégration malgré la non-reconnaissance du licenciement par le tribunal du travail et la cour du travail.

La déléguée concernée n'a toutefois fait que son devoir syndical et humanitaire : à savoir prendre la défense de ses collègues en attirant l'attention sur la lenteur des procédures administratives liées au règlement des demandes d'asile qui conduit à des conditions de vie et de travail difficiles dans les centres d'asile de la Croix-Rouge où la déléguée était active.

La Croix-Rouge tient apparemment obstinément à ce licenciement malgré l'indemnité élevée qui doit être payée. Avec de l'argent – comme elle le souligne elle-même- provenant des subventions pour l'exploitation des centres d'asile. La déléguée concernée ne veut toutefois pas d'argent, mais souhaite retrouver son emploi.

Le Comité Fédéral de la FGTB condamne cette attitude de la Croix-Rouge et appelle l'organisation à appliquer ses valeurs sociétales dans ses relations avec le personnel également (délégués du personnel y compris) et à réintégrer dans ses fonctions la déléguée syndicale licenciée.